

Actualité de la commande publique

Commande publique, développement durable et autres thématiques

Sélection de guides

2020 – 2024



Sélection de guides divers

Sommaire

Guides divers sur la commande publique - Sommaire

- Sélection de guides divers destinés à faciliter la réflexion et la bonne définition du besoin
- Sélection de guides divers sur la commande publique – guides pratiques
- Guide pratique de l'OECP - « Le prix dans les marchés publics » version 2023
- Guide de l'OECP sur les bonnes pratiques de facturation et de règlement dans les marchés publics de travaux
- Guides et outils sur la restauration collective et l'alimentaire
- Le Plan National pour les Achats Durables : PNAD 2022-2025
- Guides et outils sur le développement durable
- Guide Méthodologique de mise en œuvre et de suivi des schémas de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)
- Sélection de guides sur les aspects sociaux de la commande publique
- Guide pratique sur les modes amiables de règlement des différends
- Guides et documents sur la maîtrise d'œuvre
- Guide sur la maîtrise du risque de corruption, les risques d'atteinte à la probité concernant les cadeaux et invitations" et rapport annuel d'activité de l'AFA
- Guide sur le 1 % artistique et circulaire concernant l'obligation de décoration des constructions publiques
- Présentation de l'association des acheteurs public



Sélection de guides divers destinés à faciliter la réflexion et la bonne définition du besoin (sourcing, innovation, conseils pour réussir, accès à la commande publique, variantes...)

Guide de l'achat public sur le sourcing

- **Le guide présente un caractère opérationnel affirmé et a vocation à constituer un cadre de référence commun pour les acheteurs publics en la matière.**
- Le « sourcing » est une pratique consacrée par la réforme de la commande publique entrée en vigueur au 1^{er} avril 2016.
- La connaissance du marché fournisseur offre à l'acheteur la possibilité d'identifier et d'actionner les leviers utiles pour formuler un besoin adapté à l'état de l'art et accroître la performance achat.

► [Guide de l'achat public : Le sourcing opérationnel Mars 2019](#)



Le guide de l'achat de solutions innovantes

- L'édition 2024 du [guide de l'achat public de solutions innovantes](#) s'accompagne d'outils pratiques visant à :
 - faciliter le **choix de procédure** propice à l'acquisition de solutions innovantes, et utiliser la souplesse du dispositif en dessous de **100 000 €** ;
 - illustrer la façon dont l'innovation contribue à la mise en œuvre des politiques publiques, environnementales, sociales et économiques ;
 - réaffirmer l'intérêt d'utiliser le [faisceau d'indices](#) pour caractériser une solution innovante ;
 - renforcer les **enjeux de la propriété intellectuelle** portés notamment par la mission d'[Appui au patrimoine immatériel de l'État](#) de la DAJ ;
 - **aider les entreprises** à valoriser leur solution innovante.
- [Guide de l'achat de solutions innovantes](#)



Acheteurs publics : 10 conseils pour réussir

- **Acheteurs publics : simplifiez l'achat ! Acheteurs publics : 10 conseils pour réussir**
- Ce fascicule édité par la **Direction des Affaires Juridiques de l'Etat** regroupe les bonnes pratiques afin de **simplifier les procédures d'achat**
 1. Organiser des contacts en amont
 2. Identifier les besoins
 3. Choisir la procédure la plus efficace
 4. Stimuler la concurrence
 5. Être attentif à la rédaction du marché
 6. Encourager les groupements d'entreprises
 7. Autoriser les variantes
 8. Ne pas trop en demander aux candidats
 9. Bien choisir les critères d'attribution
 10. Ne pas négliger la phase "post attribution"
- **Vous pouvez consulter et/ou télécharger ce fascicule sur le site de la DAJ**
- *Acheteurs publics : 10 conseils pour réussir*



Guide des marchés publics inférieurs à 40 000€ HT

- **Marchés publics inférieurs à 40 000€ HT**
- **Moins de formalités, plus d'opportunités !**
- Pour accompagner et sensibiliser les petites et moyennes entreprises dans la démarche d'un marché public, le Médiateur des entreprises, en collaboration avec la CMA France, la CPME, le MEDEF et l'U2P a publié un tout nouveau guide.
- Rédigé de façon pédagogique, ce guide présente les nouvelles opportunités offertes par les marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 € HT.
- [*Guide 2919014U_LeMediateur_GuideMarchesPublicsVF.pdf*](#)



Guide pratique « faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique »

Guide réalisé dans le cadre d'un groupe de travail réunissant acheteurs et fédérations professionnelles.

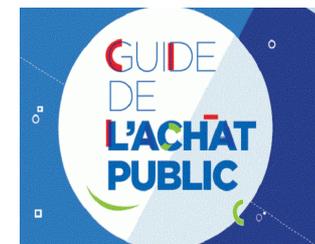
- **Objectif** : développer une vision partagée des marchés publics autour des bonnes pratiques.
- Le guide rappelle certains fondamentaux : promouvoir l'allotissement, les groupements momentanés d'entreprises, les avances...
- Il développe des pistes de progrès (développement du sourcing, allongement des délais de réponse aux consultations, adéquation des exigences financières des acheteurs aux capacités des PME...).

► [guide pratique « faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique »](#).



Guide « osez les variantes dans les marchés publics »

- **Guide à la disposition des acheteurs publics pour les inciter à intégrer les variantes dans les marchés publics**
- Oser les variantes c'est actionner un puissant levier de performance de l'achat, susceptible d'élargir le champ de la concurrence, notamment dans les domaines à évolution rapide, et de prendre en compte des considérations sociales, environnementales ou innovantes.
- Élaboré sous le pilotage de la direction des achats de l'État (DAE), le guide invite les acheteurs à inscrire les variantes dans une stratégie déterminée en amont de la procédure tout en fixant un cadre méthodologique facilitant et sécurisant le recours aux variantes.
- <https://www.economie.gouv.fr/dae/oser-les-variantes-dans-les-marches-publics-un-nouveau-guide-la-disposition-des-acheteurs>



Guide « Les marchés publics au service de la relance économique »

- **Guide « Les marchés publics au service de la relance économique des artisans, TPE et PME : rebondir avec les marchés publics » - 10/05/2021**
- Objectifs : aider entreprises et acheteurs publics à faire de la commande publique un levier de rebond économique.
- Élaboré pour les entreprises et, pour la première fois, pour les acheteurs, ce guide est le fruit d'un travail collaboratif associant le médiateur des Entreprises et la direction des Affaires juridiques de Bercy.
- [https://www.economie.gouv.fr › files › Guide-Les marchés publics au service de la relance économique](https://www.economie.gouv.fr/files/Guide-Les_marchés_publics_au_service_de_la_relance_économique)



Mettre en place un plan de progrès dans un marché public

- **Guide de l'achat public : Mettre en place un plan de progrès dans un marché public - Octobre 2020**
- Introduire un plan de progrès dans un marché permet d'améliorer ses performances techniques, économiques, environnementales, sociales tout au long de son exécution. Outil de sécurisation du marché, il favorise également l'innovation et la recherche de solutions opérationnelles efficaces.
- Ce guide qui a pour objectif d'accompagner les acheteurs publics dans la mise en place d'un plan de progrès efficace et fructueux s'appuie sur une méthode didactique et des exemples concrets
- <https://www.economie.gouv.fr/dae/mettre-en-place-un-plan-de-progres-dans-un-marche-public-un-nouveau-guide-la-disposition-des>





Sélection de guides sur la commande publique – guides pratiques

Le guide du maire

- Afin d'accompagner les élus et de mettre à leur disposition son expertise pédagogique, **l'AMF diffuse, le Guide du maire** comportant notamment les premières décisions, l'environnement institutionnel du maire et l'organisation et le fonctionnement de la commune.
- De plus, afin d'accompagner les élus concernant les décisions à prendre rapidement en début de mandat, l'AMF, en partenariat avec le CNFPT a développé une série de ressources pédagogiques multimédias.
- [https://www.amf.asso.fr > documents-guide-du-maire-2...](https://www.amf.asso.fr/documents-guide-du-maire-2...)



Aider les petites communes à maîtriser leurs risques

- **Un nouveau livret pour aider les petites communes à maîtriser leurs risques**
- Guide élaboré par la DGFIP et le CNFPT, dans une démarche d'accompagnement des collectivités dans l'identification et la maîtrise de leurs risques.
- Présenté sous forme de questions, simple et opérationnel, ce livret permettra aux petites communes de se poser les bonnes questions dans les secteurs les plus à risques (**régies, commande publique, attribution de subventions, sécurité informatique...**) et d'acquérir les bons réflexes pour initier une démarche de maîtrise des risques.
- [Livret "Maîtriser les risques financiers et comptables dans une petite commune : les 10 questions à se poser"](#).



Guide pratique pour la passation des marchés d'assurances

- La mission d'information sur les problèmes assurantiels des collectivités locales du Sénat a pris les devants et publie un [Guide pratique à destination des collectivités pour la passation des marchés publics d'assurance.](#)
- Objectifs : mettre en place des actions à destination des collectivités visant à mieux connaître leur patrimoine à assurer, à mieux identifier leurs risques et à les prévenir le mieux possible, afin de négocier des marchés au plus près de leurs besoins réels et au meilleur coût.



Guide "Achats informatiques et propriété intellectuelle"

- **Les acheteurs développent de nombreux projets informatiques en s'interrogeant souvent sur les droits de propriété intellectuelle.**
- La question centrale concerne l'utilisation, la réutilisation et l'exploitation d'un système d'information (spécifications, maintenance, évolution, diffusion sous libre, réutilisation des données, etc.), car seules les utilisations prévues dans le marché sont autorisées.
- Ce guide propose notamment une méthodologie d'aide à la rédaction des clauses de propriété intellectuelle, des outils pratiques éprouvés, des points de vigilance et des recommandations à chaque étape du projet.
- *Guide "Achats informatiques et propriété intellectuelle"*



Le CPE, contrat de performance énergétique

- **La FEDENE et l'Association des Petites Villes de France** démontrent dans ce guide que ces contrats simplifient la démarche de rénovation en la traitant globalement, et de manière pérenne.
- Le contrat de performance énergétique a en effet la particularité de garantir des baisses d'énergie et de carbone significatives dans la durée, avec des gains financiers largement sécurisés.

Ce guide pratique contient :

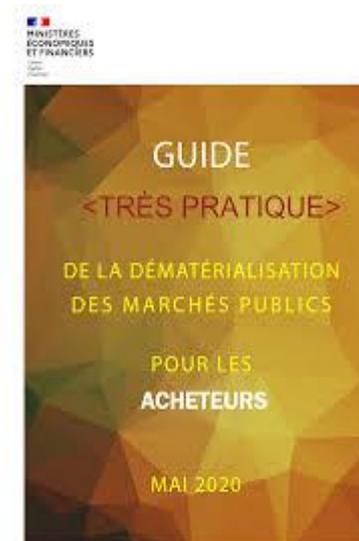
- ✓ les moyens et méthodes de mise en œuvre de contrats de performance énergétique,
- ✓ des expériences réussies de collectivités de toute taille.

<https://lnkd.in/dmzczE7ug>



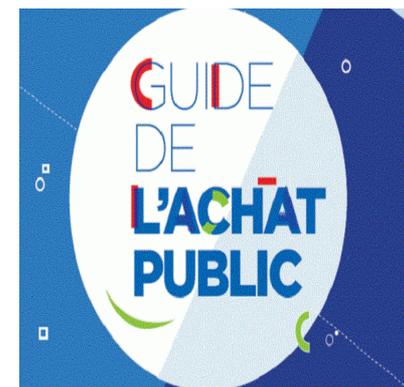
Guides de la dématérialisation des marchés publics

- La direction des affaires juridiques de Bercy (DAJ) a republié une **version des guides « très pratiques » de la dématérialisation des marchés publics**, à destination des acheteurs et des opérateurs économiques.
- Ils comprennent respectivement 144 (version acheteurs) et 120 (version opérateurs économiques) questions-réponses.
- [Le guide à l'attention des acheteurs](#)
- [Le guide à l'attention des opérateurs économiques](#)
- demat.daj@finances.gouv.fr.



Guide de l'achat public : L'analyse des offres

- **Le guide de l'achat public « L'analyse des offres » (Juin 2019) traite également de l'analyse des candidatures.**
- **Objectif** : aider les acheteurs à concilier performance achat et sécurité juridique.
- **L'analyse des offres est en effet une étape importante du processus achat**, située en aval de la stratégie achat, partie intégrante de la procédure et en amont de l'exécution.
- Ce guide traite des marchés de l'État et de ses établissements publics, mais peut également intéresser les acheteurs des collectivités territoriales.
- Les acheteurs y trouveront :
 - Les 10 fondamentaux d'une analyse des offres réussie ;
 - 12 fiches pratiques avec les points de vigilance clés
 - des conseils concrets.



Un guide d'utilisation des nouveaux CCAG

- Afin d'accompagner les acteurs de la commande publique dans la prise en main des nouveaux CCAG, la DAJ a élaboré un **guide d'utilisation comprenant 25 fiches thématiques explicitant les modalités de leur mise en œuvre..**
- Sa publication intervient au terme d'une concertation menée avec les représentants des acheteurs, les fédérations professionnelles et les experts qui avaient contribué à la rédaction des CCAG.
- Le guide revient sur les nouveautés introduites par la dernière réforme et contient des conseils pratiques pour une utilisation optimale des nouveaux CCAG.

Publication du guide d'utilisation des CCAG – 19/11/2021

<https://www.economie.gouv.fr/daj/cahiers-clauses-administratives-generales-et-techniques>



Guide de mise en œuvre de la clause de propriété intellectuelle

- **CCAG 2021 : guide de mise en œuvre de la clause de propriété intellectuelle**
- Dans le cadre de la réforme des CCAG et pour accompagner les acheteurs publics dans la mise en œuvre de la clause de propriété intellectuelle commune à tous les CCAG (hors CCAG-MOE), la mission APIE propose un guide qui présente les objectifs de la réforme, son contenu et le rôle de l'acheteur

<https://www.economie.gouv.fr/apie/ccag-2021-guide-de-mise-en-oeuvre-de-la-clause-de-proprieté-intellectuelle>



Guide sur la modification des contrats de la commande publique

- **Guide des modifications des contrats de la commande publique**
- L'Association des Acheteurs Publics (AAP) en collaboration avec le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) a publié un guide à l'attention des acheteurs et entreprises traitant des modifications des **contrats de la commande publique, en cours d'exécution.**
- **Objectifs** : « offrir aux acheteurs et entreprises, quels que soient leur taille ou secteur, une lecture partagée, claire et opérationnelle, du droit en matière de modifications des contrats ».
- Le guide privilégie une approche synthétique. Ainsi, une fiche est proposée pour chaque type de modification.
- *Modifications des contrats de la commande publique - Guide à l'attention des acheteurs et des entreprises*

Référentiel de conservation des documents de marchés

- **Archivage des marchés publics : suivez le guide**
- Le nouveau référentiel de conservation des archives, consacré à la commande publique a été publié en janvier 2021. Ce guide fait un point sur l'archivage des documents des marchés, qu'ils soient "papiers" ou dématérialisés.
- Toutefois, la durée de conservation de ces pièces est loin d'être simple...
- Comme le rappelle ce nouveau guide, toutes les pièces produites et reçues tout au long du processus des marchés publics ont le statut d'archives publiques, en vertu des articles L. 211-1 et suivant du code du patrimoine.
- *Cycle de vie des documents issus des marchés publics
-Référentiel de conservation*





Guide pratique de l'OCÉP - « Le prix dans les marchés publics » version 2023

Guide pratique de l'OECP « Le prix dans les marchés publics »

Nouvel outil de référence, le guide fait l'objet de développements concernant:

- **les nouvelles possibilités de modification des contrats en cours**, à la lumière de l'avis du Conseil d'État du 15 septembre 2022 sur les possibilités de modification des prix et autres clauses financières et sur les conditions d'application de la théorie de l'imprévision ;
- **l'analyse des méthodes de notation du critère prix** ;
- **la clause de réexamen** ;
- **la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)**.

Le guide s'organise autour de neuf chapitres :

Introduction

1. [Le prix : notion et principes](#)
2. [Les formes du prix : prix unitaire ou prix forfaitaire](#)
3. [Le choix entre prix ferme ou prix révisable](#)
4. [Clauses de pénalités et clauses incitatives](#)
5. [Méthode d'appréciation du prix, lors de l'analyse des offres](#)
6. [Le paiement du prix](#)
7. [Les devises](#)
8. [Traitement de la TVA](#)
9. [Le contrôle du comptable public sur le prix dans les marchés publics](#)





Sélection de guides

Guide de l'OECP sur les bonnes pratiques de facturation et de règlement dans les marchés publics de travaux (septembre 2024)

Guide sur les bonnes pratiques de facturation et de règlement dans les marchés publics de travaux

- Guide **pratique et pédagogique**, renvoyant à des ressources existante.
- La **structure du document est chronologique**, afin de traiter le circuit de facturation et de paiement dans toute la vie du marché dans l'objectif de **limiter les hypothèses de rejet des demandes de paiement ou de retard** dans leur traitement.
- **Le guide valorise les bonnes pratiques** :
 - ✓ identification et coordination des intervenants ;
 - ✓ adéquation des procédures de vérification aux spécificités des marchés ;
 - ✓ prise en compte des contraintes comptables ;
 - ✓ respect des clauses financières des cahier des clauses administratives générales et techniques Travaux et Maître d'œuvre, etc.
- **Le guide rappelle notamment la règle essentielle du paiement aux entreprises de travaux des sommes qui sont validées**, y compris à titre provisoire, par le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage.
- Enfin, en cas de désaccord sur les montants, les acteurs sont incités à privilégier les dispositifs de règlement amiable.



Sélection de guides sur le RGPD

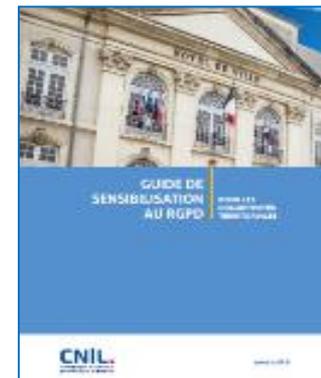
Le RGPD - guide de sensibilisation de la CNIL

Mis en ligne le 18 septembre 2019, il est destiné prioritairement aux acheteurs ne disposant pas de compétence interne en la matière.

Ainsi le guide, pour aller plus loin. :

- Présente les grands principes (RGPD, CNIL, données personnelles) ;
- Développe la désignation du délégué à la protection des données (DPO) et un plan d'actions en 4 étapes pour assurer sa conformité au RGPD ;
- Évoque la « sous-traitance » au sens du RGPD ;
- Aide à identifier les traitements à risque ;
- Présente en synthèse les 6 bons réflexes et propose 4 fiches pratiques ;
- Se termine par un lexique et une liste non exhaustive de traitements pouvant être mis en œuvre par les collectivités.

► <https://www.cnil.fr/collectivites-territoriales-la-cnil-publie-un-guide-de-sensibilisation-au-rgpd>



Guide la responsabilité publique des acteurs dans le cadre de la commande publique

- [Commande publique : quel acteur est responsable au regard du RGPD](#)
- Afin d'aider les professionnels concernés à identifier leurs responsabilités dans différents contextes de commande publique, la CNIL clarifie les éléments à prendre en compte et les conséquences juridiques à tirer de la qualification de « responsable du traitement », de « sous-traitant » ou « responsable conjoint »
- [Guide – La responsabilité des acteurs dans le cadre de la commande publique](#)





Sélection de guides et outils sur la restauration collective et l'alimentaire

Guide "Marchés publics pour la restauration collective en gestion directe"

- **Publication du guide pratique à l'attention des acheteurs de restauration collective en gestion directe.** Il s'agit d'aider les acheteurs à atteindre l'objectif de montée en gamme des approvisionnements fixé par la loi EGalim, avec au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits biologiques, dans les repas servis en restauration collective à partir du 1er janvier 2022.
- Ce guide pratique pour un approvisionnement durable et de qualité" propose des éléments pour la prise en compte de ces objectifs dans la rédaction des documents de consultation relatifs aux marchés publics de fourniture en denrées alimentaires.
- <https://agriculture.gouv.fr/marches-publics-pour-la-restauration-collective-en-gestion-directe-un-guide-pratique-pour-un>



Alimentation et coût des externalités environnementales

- La prise en compte des coûts imputés aux **externalités environnementales liées au produit pendant son cycle de vie**, représente un enjeu pour la transition écologique.
- **Objectifs :**
 - Favoriser des modes de productions réduisant les impacts environnementaux, et permettant éventuellement de valoriser de meilleures performances environnementales sur d'autres étapes du cycle de vie (transport, transformation)
 - Identifier les méthodologies et sources de données pouvant être intégrées dans les consultations pour prendre en compte le coût des externalités environnementales des produits alimentaires tout au long du cycle de vie.

► <https://www.ademe.fr/alimentation-cout-externalites-environnementales-marches-publics-alimentaires>



Guide sur la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective

Guide AMORCE / ADEME - Recommandations et bonnes pratiques pour ajuster les grammages en restauration collective

- Afin de clarifier ce qui relève des obligations de ce qui relève des recommandations et d'apporter des solutions concrètes, aussi bien dans les restaurants en autogestion que ceux en gestion déléguée, AMORCE, en partenariat avec l'ADEME, a réalisé un guide opérationnel sur les leviers d'ajustement des grammages.
- Sont identifiés les leviers et bonnes pratiques à partir de retours d'expérience de collectivités.
- A noter : Cantines scolaires : un logiciel pour du vraiment bio et local a été développé en Nouvelle-Aquitaine par l'association des coordonnateurs d'établissements publics locaux d'enseignement

► <https://restolegis.fr> › 2019/09/02 › [amorces-ademe-recommandations-et-bo...](#)



Recommandations interfel pour l'achat de fruits et légumes frais

- L'interferel, association interprofessionnelle des fruits et légumes frais veut aider les acheteurs publics à passer le cap du 1^{er} janvier 2022, date à laquelle, en vertu de la loi Egalim, ils devront prévoir notamment un approvisionnement d'au moins 50 % de produits de qualité et durables dont au moins 20 % de produits biologiques.
- Le guide propose une « *matrice décisionnelle* » dédiée et des conseils pratiques pour veiller à la bonne exécution du marché, ainsi que des modèles de règlement de consultation et de CCAP.
- Son rôle est d'accompagner les acteurs dans leur acte d'achat en mettant à leur disposition des outils sécurisants, dans le respect de la réglementation en vigueur.
- [interfel-achat-public-8.pdf](#)



Guide pratique sur la restauration collective face à l'évolution des prix

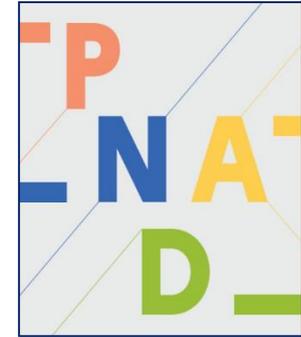
- **Restauration collective : un guide pratique pour adapter les marchés publics face aux évolutions des prix**
- La direction des achats de l'État et la direction générale de l'Alimentation publient un guide pour accompagner les acheteurs publics de la restauration collective dans l'adaptation de leurs marchés publics face à des évolutions de prix imprévisibles.
- Une circulaire de la première Ministre, en date du 29 novembre 2022, adressée à l'ensemble des acheteurs publics, leur demande en effet de prendre en compte l'évolution des prix des denrées alimentaires dans les marchés publics de restauration
- Ce guide aide également les acheteurs publics à piloter l'évolution et l'application des tarifs en incluant des indices officiels comme le réseau des nouvelles des marchés (RNM).
- [Consulter le guide sur le site internet « Ma Cantine »](#)



Circulaire sur la hausse des prix dans les contrats de restauration

- **Circulaire relative à « *la prise en compte de l'évolution des prix des denrées alimentaires dans les marchés publics de restauration* » (circulaire n°6380/SG du 29 novembre 2022).**
- Cette circulaire complète la circulaire n°6374/SG du 29 septembre 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières et abroge la circulaire n°6335/SG du 23 mars 2022 sur la prise en compte de l'évolution des prix des denrées alimentaires dans les marchés publics de restauration.
- La circulaire recommande aux acheteurs, d'une part, d'aménager les conditions d'exécution des contrats en cours afin d'assurer la poursuite de leur exécution et, d'autre part, d'adapter les futurs contrats de denrées alimentaires et de restauration collective au contexte économique marqué par des variations importantes des prix.
- La plateforme « [ma-cantine](#) » recense notamment un référentiel d'indices de prix et fournit un appui méthodologique aux acheteurs dans leurs pratiques d'achat.





Le Plan National pour les Achats Durables : PNAD 2022-2025

Plan National pour les Achats Durables : PNAD 2022-2025

PNAD 2022-2025 – 3^{ème} édition en lien avec la loi climat



Objectifs d'ici 2025 :

- ➔ 100 % des contrats de la commande publique avec au moins une considération environnementale ;
- ➔ 30 % avec une considération sociale.

Rappel objectifs du PNAD 2015 – 2020

- ➔ 30 % des contrats avec au moins une considération environnementale ;
- ➔ 25 % avec une considération sociale.

Structuration de l'action

- Achats socialement responsables
- Achats écologiquement responsables

Fédération des acteurs

- Échelon national
- Échelon local

Accompagnement et suivi

- Intégration de la loi climat dans les processus d'achat
- Mise en place d'outils numériques
- Mise à disposition de guides et fiches techniques

Plan National pour les Achats Durables : PNAD 2022-2025 – plateformes numériques à destination des acheteurs publics

Administrations publiques intégrant le développement durable - 2022



La plateforme permet aux acteurs investis dans l'achat public durable d'échanger et de partager.

<http://rapidd.developpement-durable.gouv.fr/>

- Centre de ressources
- Questions-réponses
- Groupes d'intérêts

→ Annuaire des prestataires inclusifs



La plateforme permet aux acteurs investis dans l'achat public durable d'échanger et de partager.

<https://lemarche.inclusion.beta.gouv.fr/>

- Annuaire : <https://lemarche.inclusion.beta.gouv.fr/decouvrir-inclusion/#structures>
- Moteur de recherche par secteur d'activité
- Publications : sourcing – devis – appel d'offres

→ Site d'aide à la rédaction des cahiers des charges pour des achats responsables

(social et environnemental)



Votre solution achats durables

La plateforme propose des clauses commentées

- Par typologie de marché
- Par type d'achat

Suivant la thématique, conseils pour la rédaction :

<https://laclauseverte.fr/>

Mode d'emploi : <https://rapidd.developpement-durable.gouv.fr/article/5498>

41



Achats publics durables : les outils

- Réussir vos achats publics durables
- Un nouveau portail sur l'achat durable pour l'information des acheteurs



Un nouveau portail sur l'achat durable pour l'information des acheteurs

Nouveau portail achats-durables.gouv.fr pour aider les acheteurs dans leurs pratiques d'achat durable

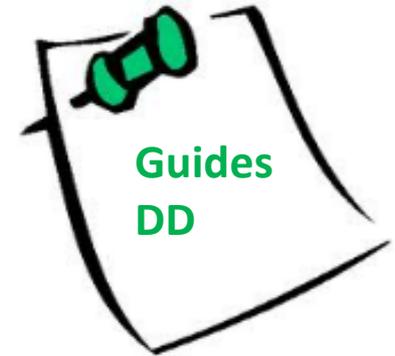
🎯 **Objectif** : accompagner et faciliter l'intégration des considérations environnementales et sociales dans les achats.

🔑 **Quelques fonctionnalités de ce portail :**

- ✓ Vous sensibiliser aux enjeux des achats durables
- ✓ Accéder aux ressources existantes en lien avec les achats durables
- ✓ Accéder au guichet vert pour bénéficier d'un conseil environnemental gratuit
- ✓ Trouver un facilitateur social pour être accompagné dans l'intégration de considérations sociales
- ✓ Identifier des formations pertinentes
- ✓ Publier et consulter des stratégies d'achats responsables [hashtag#Spaser](#)
- ✓ Trouver des offres durables et innovantes
- ✓ Rester informé des événements locaux et nationaux
- ✓ Rejoindre des communautés d'échange spécialisées



🔍 Ce portail = action phare du Plan national pour des achats durables 2022-2025



Sélection de guides et outils sur le développement durable

L'économie circulaire en 10 questions

- Dans cette publication de mars 2019, l'ADEME fait un **état des lieux de l'économie linéaire qui domine le système de consommation actuel**.
- Elle en donne une définition claire et pointe du doigt les problèmes que cela engendre pour la société et l'environnement.
- Partant de ce constat, **l'ADEME présente le système d'économie circulaire** et répond à 10 grandes questions qui peuvent survenir, de façon chiffrées et sourcées.

► <https://www.ademe.fr/guide-pratique-economie-circulaire-10-questions>



Guide pour intégrer l'économie circulaire

- **Le guide "10 étapes pour intégrer l'économie circulaire dans ses achats"**, résultat du travail collaboratif de l'Institut National de l'Économie Circulaire, l'Observatoire des Achats Responsables et la Métropole du Grand Paris , a été publié.
- Il détaille des **solutions concrètes et des exemples qui faciliteront l'intégration de critères d'économie circulaire dans les stratégies d'achat des organisations.**
- Y figurent également un répertoire des projets des participants qui présente en quelques lignes les projets d'achats des membres du programme ainsi que leur contact, ainsi qu'un répertoire des intervenants qui fait état des différentes solutions présentées.

► <https://drive.google.com/drive/folders/155MYKSFBY2dXW6vWKAchlqETgV-N8bVy>



ÉTAPES POUR INTÉGRER
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
DANS SES ACHATS

GUIDE OPÉRATIONNEL PAR



Économie circulaire : les outils



Biens issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage

Privilégier les biens issus du réemploi ou recyclés – art. 58 de la loi AGECE + décret du 9/03/2021

Les supports pour accompagner l'acheteur public



Notice explicative

Décret 2021-254 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées



MÉTHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE DES OBLIGATIONS DE L'ARTICLE 58 DE LA LOI AGECE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

MAI 2021



ÉTAPES POUR INTÉGRER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS SES ACHATS

GUIDE OPÉRATIONNEL PAR



Notice explicative du décret – mars 2021 :

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Notice%20explicative%20DCE%202021-254%20art%2058.pdf>

Guide France Urbaine – mai 2021 :

<https://franceurbaine.org/publications/etudes> / + grille de pilotage (annexe 2)

Guide 10 étapes pour intégrer l'économie circulaire dans ses achats – juin⁴⁷ 2020

<https://institut-economie-circulaire.fr/guide-operationnel-10-etapes-pour-integrer-leconomie-circulaire-dans-ses-achats/>

Voir également le site : <http://rapidd.developpement-durable.gouv.fr/> (accès après inscription)

Guide Méthodologie de mise en œuvre des obligations de l'article 58 de la loi « AGEC » dans les marchés publics

- La **loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC)** impose aux acheteurs de respecter des objectifs d'achats de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, dont les niveaux ont été définis par le décret n°2021-254 du 9 mars 2021.
- Le guide propose une méthodologie d'application des obligations d'achats. Il apporte un éclairage sur la façon d'intégrer ces objectifs dans les processus achat des collectivités.
- Un tableau synthétique des 5 étapes à mettre en œuvre est joint. Deux outils sont à télécharger : une grille de pilotage et une grille d'analyse
- https://franceurbaine.org/.../documents/franceurbaine_org/guide_a...



Nouveau guide de mise en œuvre de l'article 58 de la loi AGEC

- **Nouveau guide de mise en œuvre de l'article 58 de la loi AGEC publié par le Commissariat général au développement durable (CGDD).**
- Ce guide vise à accompagner les acheteurs publics dans la mise en œuvre des nouvelles obligations découlant de l'article 58 de la loi AGEC et sensibiliser les fournisseurs à ce dispositif.
- Composé de 2 parties, ce guide explicite tout d'abord le périmètre de l'obligation et présente ensuite des réponses aux questions fréquentes des acheteurs par catégorie de produits, agrémentées de retours d'expérience d'acheteurs ayant acquis des produits issus de l'économie circulaire.
- https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/publications/cgdd_guide_article_58_loi_agec.pdf



Guide du recensement des dépenses relatives à l'achat de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées

- **Espace de recensement spécifique des achats** de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées ouvert par l'OECP sur l'application REAP (Recensement économique des achats publics) (article 58 loi AGEC).
- Cet espace permet de :
- **créer un compte** (sauf pour les entités disposant déjà un compte pour le recensement des contrats de la commande publique) ;
- **télécharger le modèle de tableur** structure non modifiable ;
- **transmettre le fichier une fois complété.**
- Déclaration à effectuer **une fois par an dans les 6 mois** suivant l'année civile concernée, au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

[Guide du recensement des dépenses 2021 relatives à l'acquisition de biens issus du réemploi, ou de la réutilisation, ou intégrant des matières recyclées](#)



La clause verte, outil de mise en œuvre de l'achat durable

- **La « Clause verte », un outil opérationnel pour développer l'achat public durable**
- Le CD2E, pôle de l'éco-transition a créé la « Clause verte », un site Internet à destination des acheteurs afin de les aider à identifier et insérer des clauses de développement durable dans leurs marchés.
- **Un outil innovant**
- **Ainsi, ce clausier opérationnel, gratuit et sans inscription** permettra aux acheteurs d'intégrer des clauses innovantes dans leurs marchés publics.
- **Le site contient environ 80 clauses classées, d'une part, par segment d'achats** (énergies renouvelables, matériaux biosourcés, déchets du bâtiment...) **mais aussi par typologie** (1) (réhabilitation, de voirie...). clauses rédigées prêtes à l'emploi
- <https://laclauseverte.fr/>

La plateforme RAPIDD

- **Rapidd - La communauté des achats durables**
- Le réseau des acheteurs publics intégrant le développement durable ou « Rapidd » est un **espace d'information, de collaboration, d'échanges** dédié à une communauté de membres partageant des sujets et/ou des projets concernant l'achat public durable.
- **Rapidd = réseau social numérique à usage professionnel**
- La plateforme RAPIDD a pour objet :
 - de réunir des ressources, (exemple de clauses, de critères, etc...)
 - d'échanger entre pairs,
 - de diffuser des informations relatives aux achats socialement et écologiquement responsables.
- Vous pouvez **poser des questions dans l'onglet Questions et Réponses.**



Guide « Zéro déforestation »

- **« Zéro déforestation importée » : la restauration collective est le plus gros levier**
- Ce guide «Zéro déforestation*» est dédié aux acheteurs publics, dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI).
- Objectif : mettre fin, d'ici 2030, à la déforestation causée par les importations françaises de produits, non seulement forestiers, mais aussi agricoles non durables. L'Europe est responsable de plus d'un tiers de la déforestation liée au commerce de ces produits : bovins et soja en Amérique latine, huile de palme en Asie du Sud-Est et cacao en Afrique. Or ces productions sont les principales causes de déforestation dans le monde.
- L'objectif de ce guide est de lutter contre ces pratiques qui favorisent non seulement le réchauffement climatique mais aussi l'émergence accrue de pandémies.

[Guide_politique_achat_public_zero_deforestation_18nov2020.pdf](#)



**S'ENGAGER DANS UNE
POLITIQUE D'ACHAT PUBLIC
« ZÉRO DÉFORESTATION »**

Guide sur la biodiversité en chantier urbain

- **Ce guide sur la biodiversité en chantier urbain** a été élaboré par les entreprises générales, réunies au sein de leur syndicat EGF.BTP, en partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO).
- Il a pour vocation à sensibiliser tous les acteurs (maîtrise d'ouvrage publique, partenaires sous-traitants et fournisseurs) aux meilleures pratiques de la gestion du risque biodiversité dans l'ensemble de la filière construction.

► <http://www.genieecologique.fr/sites/default/files/documents/biblio/guide-biodiversite-et-chantiers.pdf>



Guide sur les produits biosourcés durables

- Dans le contexte actuel d'épuisement des ressources naturelles non renouvelables, les produits biosourcés apportent des solutions opérationnelles aux besoins des acheteurs, tout en permettant de diminuer la consommation de matières premières fossiles dans leur composition.
- L'ADEME a édité un **guide sur les produits biosourcés durables pour les acheteurs publics et privés**.
- RESECO a collaboré à la rédaction de ce guide sur la partie consacrée à la commande publique.

[produits_biosources_durables_pour_les_acheteurs_publics_et_prives%20\(6\).pdf](#)



Les matériaux de construction biosourcés dans la commande publique

- **Objectifs du guide** : Les **matériaux de construction biosourcés** sont des matériaux **partiellement ou totalement issus de la biomasse** tels que le chanvre, la paille, la ouate de cellulose, etc. Ces produits trouvent de nombreuses applications dans les opérations de construction et de réhabilitation, ou d'entretien et de maintenance. Ils présentent généralement une **faible empreinte environnementale** et, dans certains cas, s'inscrivent dans une logique d'économie circulaire.
- Bien que des entreprises soient prêtes à se positionner, la part des marchés intégrant des matériaux biosourcés reste relativement faible.
- L'objectif du guide est de montrer aux acheteurs qu'il existe des outils à leur disposition, leur permettant de prescrire le recours aux matériaux biosourcés.
- Le guide propose des **conseils pratiques précis** facilitant la compréhension et la prise de décision.



Guide pratique pour des achats numériques responsables

- Ce **guide pratique pour des achats numériques responsables** a pour objectif de donner les clés, pour renforcer la bascule vers plus d'achats numériques responsables.
- Il présente les principaux enjeux et les bonnes pratiques.
- A jour des dernières évolutions juridiques, il permet d'approfondir les connaissances sur les processus de labellisation et les nombreux écolabels mobilisables.
- En outre, il comporte des fiches opérationnelles par familles d'achats.
- <https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/publications/guide-pratique-achats-numeriques-responsables/>



Guide sur la fin du plastique à usage unique

- La DAE a élaboré un recueil de solutions et de bonnes pratiques concernant les "alternatives au plastique à usage unique".

Objectif : aider l'acheteur à appliquer la loi AGEC, et notamment l'arrêt de l'achat de plastique à usage unique.

Le document définit le plastique à usage unique ainsi que les plastiques biodégradables et compostables. Il recommande de privilégier les solutions réutilisables. Il présente les nouveaux produits biosourcés comme alternatives au plastique et déconseille l'emploi du bambou, "qui peut présenter des risques pour la santé des utilisateurs".

- <https://www.economie.gouv.fr/dae/fin-du-plastique-usage-unique-...>



Rapport « Pour une commande publique sociale et environnementale »

- **Rapport « Pour une commande publique sociale et environnementale : état des lieux et préconisations »** Le rapport émet 46 recommandations pour promouvoir les dimensions sociales et environnementales dans la commande publique.
- **Objectifs :**
 - proposer des méthodes pour mieux prendre en compte les critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics. Par exemple, [en développant] l'approche en cycle de vie des produits et services ».
 - faire monter en compétences les décideurs. Et pour cela, « développer la formation initiale et continue en matière de commande publique
- [:https://www.economie.gouv.fr/files/files/2021/projetrapportcommandepublique201021.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/2021/projetrapportcommandepublique201021.pdf)





Guide Méthodologique de mise en œuvre
et de suivi des schémas de promotion des
achats socialement et écologiquement
responsables (SPASER)

Méthodologie de mise en œuvre et de suivi des SPASER"

- Les évolutions récentes du droit ont consacré le rôle de la commande publique en tant que levier majeur des transformations écologiques et en faveur de l'inclusion.
- Le guide "**Méthodologie de mise en œuvre et de suivi des SPASER**" rappelle la nature même du SPASER, et ses enjeux. Devant faire cohabiter pérennité dans la vision stratégique et agilité dans l'action, il est idéalement composé de deux volets indissociables :
 - un socle des grandes orientations définies pour le long terme,
 - un socle des actions qui découlent des grandes orientations du SPASER.
- France urbaine précise qu'un Spaser peut être pensé à l'échelle d'un territoire et associer plusieurs acteurs
- [Méthodologie de mise en œuvre et de suivi des Spaser – France urbaine – Janvier 2023](#)



Sélection de guides sur les aspects sociaux de la commande publique

Guide sur les aspects sociaux de la commande publique

- **L'édition 2023 du guide des aspects sociaux de la commande publique** a été **réalisée en co-pilotage** avec la direction des Achats de l'Etat et la délégation générale à l'Emploi et la Formation professionnelle, ainsi qu'avec la contribution des différents acteurs concernés .
- **Les thématiques :**
 - insertion des publics éloignés de l'emploi,
 - achats publics issus du commerce équitable
 - promotion de l'égalité femmes-hommes.
- Outil de mise en œuvre des CCAG, de la loi Climat et résilience et des objectifs du PNAD, ce guide a vocation à aider les acteurs à s'approprier les mécanismes disponibles pour une prise en compte des objectifs sociaux dans leurs achats.



Clauses sociales : recueil des fondamentaux des facilitateurs

- **Achat socialement responsable : recueil des fondamentaux des facilitateurs 2024**
- Thème : les publics.

L'objectif de ce recueil est d'apporter des ressources opérationnelles et de proposer un cadre harmonisé de pratiques, au réseau des facilitateurs des clauses sociales dans leur action au bénéfice de leurs donneurs d'ordre locaux, départementaux et régionaux. Plus largement, il s'agit de proposer une ressource mobilisable par l'ensemble des acteurs.

- <https://www.ville-emploi.asso.fr/media/library/images/RECUEI1.PDF>



Guide « Comment veiller au respect des droits de l'homme au travail dans les chaînes d'approvisionnement ? »

- Les achats socialement responsables sont des achats au service des politiques publiques d'inclusion sociale et de lutte contre la précarité et les discriminations.
- Intégrer la dimension sociale de l'achat, c'est être également soucieux des conditions de travail des salariés mobilisés pour l'exécution du marché.
- Elaboré sous le pilotage de la DAE, ce guide permet de comprendre les concepts liés aux droits de l'Homme au travail, à en identifier les implications pour les traduire de manière opérationnelle à toutes les étapes de l'achat.
- Il comprend également des exemples de contenus de clauses et de questionnaires sur la traçabilité sociale des chaînes d'approvisionnement.
- <https://www.economie.gouv.fr/dae/respect-des-droits-de-lhomme-au-travail-un-guide-pratique-pour-les-acheteurs-publics>



Un outil : carte des initiatives de la transition écologique et solidaire : la plateforme Carteco

- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont actifs dans la gestion des déchets, la récupération d'invendus, la réparation de produits, le réemploi, le recyclage ou encore la sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Pour les seules activités liées à la deuxième vie des biens, 60% des emplois sont situés dans le champ de l'ESS, selon l'Ademe.
- Pour renforcer la visibilité de ces acteurs de l'ESS dans le champ de l'économie circulaire, ESS France a lancé avec l'Ademe et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la plateforme Carteco.
- Objectif : faciliter la vie des citoyens, des entreprises et des collectivités locales qui cherchent souvent des solutions pour leurs déchets ou leurs objets en attente d'une seconde vie, sans savoir vers qui se tourner.
- <https://carteco-ess.org/annuaire>





Sélection de guides

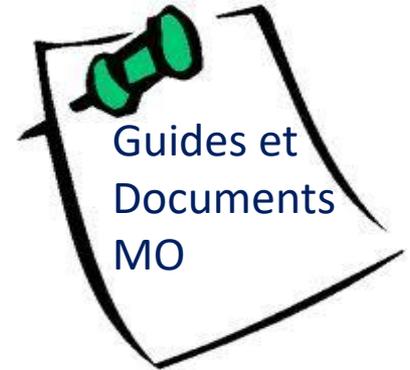
Guide pratique sur les modes amiables de règlement des différends

Guide pratique sur les modes amiables de règlement des différends

- **Le guide de l'OECP sur les modes amiables de règlement des différends dans la commande publique**, à destination des acheteurs et des opérateurs économiques, présente les différents modes de règlements amiables des litiges. Il fournit aussi des conseils pratiques à l'ensemble des acteurs de la commande publique.
- Le litige qui survient lors de l'exécution d'un marché est généralement réglé selon une procédure prévue dans le marché ou le CCAG.
- Pour régler leurs différends, les parties peuvent recourir à la médiation avant de saisir le juge administratif. Si le différend persiste, il convient de rechercher un règlement amiable. La conciliation peut aboutir à la rédaction d'une transaction.

guide pratique de l'OECP sur les modes amiables de règlement des différends dans la commande publique





Sélection de guides et documents sur la maîtrise d'œuvre

Fiche Médiation de la MIQCP sur le code commande publique

L'objet de cette **nouvelle fiche** de la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) est « **Le code de la commande publique au regard des dispositions issues de la loi MOP** ».

- Cette fiche revient dans un premier temps sur la démarche de codification du droit de la commande publique, puis aborde l'architecture et le champ d'application du code de la commande publique, avant d'entrer dans le vif du sujet : la codification de la loi MOP (loi n° 85-704 du 12 juillet 1985) et de ses textes d'application (décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 et arrêté du 21 décembre 1993).

► [Médiations n°28 : Le code de la commande publique au regard des dispositions de la loi MOP - juillet 2019](#)



Nouveau modèle de marché public de maîtrise d'œuvre

Nouveau modèle de marché public de maîtrise d'œuvre élaboré par le Conseil national de l'Ordre des architectes (CNOA), en collaboration avec la MIQCP et les organisations professionnelles de la maîtrise d'œuvre.

- **une modernisation du cadre contractuel** : adaptation aux dispositions du code de la commande publique et au regard du nouveau CCAG-Maîtrise d'œuvre, intégration des obligations de dématérialisation et de protection des données personnelles, évolutions des clauses d'exécution financière
- **un projet de contrat complet et cohérent** qui est mis à la disposition des maitres d'ouvrage publics et des maitres d'œuvre : Acte d'engagement / CCAP / CCTP / Annexe sur la répartition des études etc...
- **un modèle de règlement de consultation** est en cours.
- **Une convention type de groupement de maîtrise d'œuvre** viendra parachever ces outils.
- <https://www.architectes.org/mod%C3%A8le-de-march%C3%A9-publics-b%C3%A2timents-neufs>



Guide des maîtres d'ouvrage publics pour le choix d'un conducteur d'opération ou d'un mandataire

- Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de conduite d'opération et de mandat ont aujourd'hui une existence légale dans le code de la commande publique par son article L. 2422-1 (partie 2, livre IV, titre II, chapitre II : organisation de la maîtrise d'ouvrage).
- Définitions explicitées dans l'article L. 2422-2
- Le guide de la MIQCP consacré au "choix d'un conducteur d'opération ou d'un mandataire" se veut un outil pratique pour les maîtres d'ouvrage. Il définit avec précision les missions de conduite d'opération et de mandat.
- Le guide met en évidence avec netteté l'importance des modes de passation des marchés d'assistance dans la création de la nécessaire confiance entre le maître d'ouvrage et son prestataire.
- https://www.pseau.org/outils/ouvrages/miqcp_guide_des_maitres...



Guide à l'intention des maîtres d'ouvrage publics pour la négociation des rémunérations de maîtrise d'œuvre

Ce guide de la MIQCP actualisé en octobre 2019 prend en compte la récente codification des textes liés à la commande publique.

- **Outil technique**, ce guide a comme ambition d'aider à la négociation. Il n'a pas valeur réglementaire et les éléments chiffrés qu'il contient ne sont ni des obligations, ni des normes, mais des références dans un débat librement mené.
- **L'objectif** : une méthode aisée et souple cherchant à minimiser à l'extrême la part du calcul au profit du dialogue maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'œuvre.
- Présenté de manière simple et claire, il doit permettre aux maîtres d'ouvrage de négocier sur des bases saines et selon des méthodes raisonnables.
- Structuré en 4 parties :
 - ✓ Partie 1 : la méthode de négociation
 - ✓ Partie 2 : les éléments et plages de complexité
 - ✓ Partie 3 : les textes en vigueur
 - ✓ Partie 4 : les éléments de mission de maîtrise d'œuvre.

► www.miqcp.gouv.fr > images > accueil > Guide Remun MOe Web



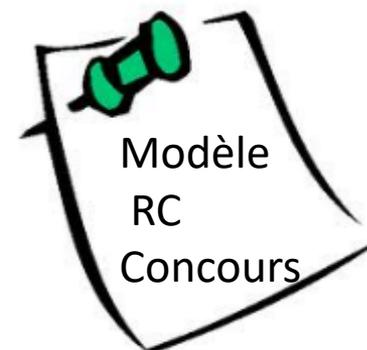
Guide « Le concours de maîtrise d'œuvre »

- **Mise à jour par la MIQCP du guide « Le concours de maîtrise d'œuvre: dispositions réglementaires et modalités pratiques d'organisation »** pour tenir compte des changements intervenus.
- Le **concours n'est plus une procédure mais un mode de sélection** par lequel l'acheteur choisit, après mise en concurrence et avis d'un jury, un plan ou un projet.
- Une fois désignés, les lauréats formulent leur offre dans le cadre d'un marché sans publicité ni mise en concurrence. La proposition d'honoraires n'est produite qu'à l'issue du concours par le(s) lauréat(s) sélectionné(s).
- Un rappel : l'obligation de concours en bâtiment neuf au-dessus des seuils européens concerne tous les maîtres d'ouvrage soumis au titre IV de la 2ème partie du code de la commande publique, à l'exception des bailleurs sociaux en application du 5° de l'article R. 2172-2 du code.
- Cette version intègre en annexe 3, le tableau mis au point par la MIQCP pour la présentation des candidatures.



Modèle de règlement de concours de maîtrise d'œuvre

- **Publication d'un modèle de règlement de concours de maîtrise d'œuvre**
- Après la mise en ligne du nouveau modèle de marché de maîtrise d'œuvre, le CNOA met à disposition un modèle de règlement de concours, réalisé avec ses partenaires de la maîtrise d'œuvre et soutenu par la MIQCP.
- **Ce modèle est composé :**
 1. d'un règlement unique incluant 2 phases : une 1^{ère} relative à la remise et à la sélection des candidatures, une 2^{ème} portant sur la remise et l'évaluation des projets. La 2^{ème} partie du règlement pourra faire l'objet d'adaptations par l'acheteur, au fil du déroulement du concours.
 2. d'un tableau synthétique de présentation des candidatures, permettant aux candidats d'identifier leurs compétences et expériences.



Modèle de règlement de consultation MAPA de maîtrise d'œuvre

Modèles de règlement de consultation pour des MAPA de maîtrise d'œuvre | Ordre des architectes

L'accès aux marchés publics de maîtrise d'œuvre passe par des procédures, formalisées ou pas, en fonction de la taille des opérations.

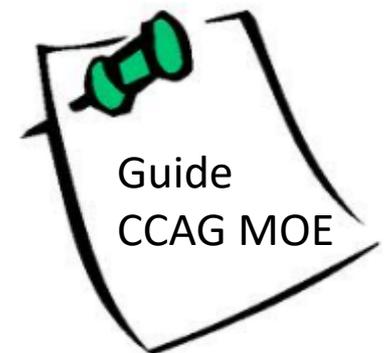
Pour les projets correspondant à une rémunération estimée de maîtrise d'œuvre inférieure à 140 000 € HT (Etat) et 215 000 Euro HT (Collectivités territoriales), la plupart des opérateurs publics choisissent de recourir au « Marché à procédure adaptée

www.architectes.org



Le CCAG des marchés de maîtrise d'oeuvre - Conseil aux maîtres d'ouvrage pour une bonne utilisation (MIQCP, oct 2021)

- Cet outil a pour but de faciliter l'appropriation par les maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre des dispositions de ce CCAG.
- Il dispense des conseils pratiques pour une insertion harmonieuse du CCAG au sein des pièces de marché, notamment en favorisant la rédaction appropriée de clauses équilibrées dans les documents particuliers du marché.
- Après avoir rappelé les spécificités de la maîtrise d'oeuvre, le guide présente, article par article, le texte du CCAG suivi des commentaires et conseils de la MIQCP.
- Un accent est mis sur les dispositions nouvelles du CCAG par rapport à l'ancien CCAG pour les prestations intellectuelles. Un tableau récapitulatif figure en fin d'ouvrage.





Guide sur la maîtrise du risque de corruption, les risques d'atteinte à la probité et rapport annuel d'activité de l'AFA

Guide « Maîtriser le risque de corruption dans le cycle de l'achat public »

- **L'Agence française anticorruption et la Direction des achats de l'Etat ont publié un guide « Maîtriser le risque de corruption dans le cycle de l'achat public ».**
- Par des apports théoriques et opérationnels, le guide décline le référentiel anticorruption français à l'achat public et accompagne les acteurs publics dans l'élaboration, le déploiement et la mise en œuvre d'un dispositif de prévention de la corruption.
- Cette boîte à outil rassemble en un seul document les règles théoriques confrontées aux sujets pratiques que chaque acheteur rencontre.
 - ▶ Guide et boîte à outils consultables et téléchargeables à l'adresse <https://bit.ly/31qIkF9>



Rapport annuel d'activité de l'AFA

- **L'Agence française anticorruption élabore chaque année un rapport d'activité rendu public**, conformément à l'article 3 de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II.
- Le rapport d'activité de l'AFA est riche d'enseignements sur les activités de contrôle, de conseil et de coordination administrative, et s'est notamment traduite par l'adoption d'un [plan national pluriannuel de lutte contre la corruption](#) et par la mise à jour du référentiel anticorruption français, avec la parution de [nouvelles recommandations](#), en 2021.

<https://www.agence-adoption.fr/lafa/les-rapports-dactivite-de-lafa>



Guide pratique "Agents publics : les risques d'atteintes à la probité concernant les cadeaux et invitations"

- **Un agent public n'a pas à accepter de cadeau ou d'invitation dans l'exercice de ses missions. Leur acceptation peut en effet, dans certaines circonstances, l'exposer à un risque de sanction pénale.**
- La personne qui propose le cadeau ou l'invitation s'expose également à un risque pénal. Ces avantages peuvent aussi heurter les obligations de dignité, impartialité, intégrité, probité et neutralité des agents publics.
- Le guide propose des pistes pour aider les acteurs et agents publics à identifier les scénarios de risques auxquels peut les exposer l'acceptation de cadeaux et d'invitations, ainsi qu'à s'en prémunir en définissant des règles adaptées.
 - 1^{ère} partie : « comprendre les risques associés aux cadeaux et invitations » => éclairer les agents confrontés à de telles situations.
 - 2^{ème} partie : « construire un ensemble de règles approprié en matière de cadeaux et invitations » => aider les acteurs publics à définir et à mettre efficacement en œuvre un dispositif de maîtrise du risque d'atteinte à la probité en la matière.
- [> Consulter le guide Agents publics : les risques d'atteintes à la probité concernant les cadeaux et invitations](#)





Sélection de guides
Guide sur le 1 % artistique et circulaire
concernant l'obligation de décoration des
constructions publiques

Guide pratique du 1% artistique

- **Le Guide pratique du 1 % artistique et de la commande publique a pour vocation d'informer et d'accompagner les acheteurs publics** dans l'entier déroulement d'un projet, depuis son initiative jusqu'à son exécution et sa réception par le public.
- Ce manuel de sensibilisation aux bonnes pratiques de la commande publique artistique a pour objectif :
 - d'établir des relations de confiance entre tous les intervenants,
 - d'encourager et de faciliter la réalisation d'œuvres de qualité,
 - de veiller à leur bonne intégration auprès des publics
 - de veiller à leur devenir patrimonial.

<https://www.cnap.fr/guide-pratique-du-1-artistique-et-de-la-commande-publique>

18/12/2020



Obligation de décoration des constructions publiques

- **Circulaire du 3 janvier 2024 relative à l'application du Code de la commande publique et du décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 modifié relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques**
- **Contexte** : L'obligation de décoration des constructions publiques dite du « 1 % artistique » est une procédure spécifique de commande publique d'œuvres d'art qui impose aux maîtres d'ouvrage publics de consacrer un pour cent du coût de leurs travaux à la commande ou à l'acquisition d'une œuvre existante d'un artiste vivant.
- La circulaire du 3 janvier 2024 présente les principaux objectifs et les règles qui doivent présider à la mise en œuvre « du 1% artistique ». Des fiches annexes explicitent le cadre légal et réglementaire, le champ d'application, le calcul des sommes dédiées, les différentes phases de la procédure et de réalisation du projet ainsi que les responsabilités incombant au maître d'ouvrage public vis-à-vis des artistes.
- Elle est composée de 8 annexes :
 - Annexe 1 – Le cadre légal et réglementaire du « 1 % artistique » ;
 - Annexe 2 – Le champ d'application de l'obligation de décoration des constructions publiques ;
 - Annexe 3 – Le calcul des sommes dédiées au « 1 % artistique » ;
 - Annexe 4 – La procédure de passation des marchés de décoration des constructions publiques ;
 - Annexe 5 – Le comité artistique : rôle, composition et fonctionnement ;
 - Annexe 6 – La réalisation du projet artistique ;
 - Annexe 7 – Les relations entre l'artiste et le maître d'ouvrage public ;
 - Annexe 8 – La conservation et la restauration des œuvres d'art.



Présentation de l'association des acheteurs publics

Présentation de l'association des acheteurs publics

Créée en 1992, l'AAP est une Association indépendante qui a pour mission:

- de faire entendre les acheteurs des différentes fonctions publiques,
- de défendre les spécificités du métier d'acheteur,
- de promouvoir les bonnes pratiques en matière d'achat public (Guide des MAPA, Guide de la négociation en MAPA),
- de constituer un réseau de solidarité entre acheteurs,
- et de proposer via son site web un ensemble d'outils et de services utiles aux acheteurs dans leur pratique quotidienne (des guides, des fiches achats, une veille stratégique, un service de questions/réponses...)

Le site de l'AAP : www.aapasso.fr

Veille juridique

Les différents sites internet

Veille juridique - Quelques sites Internet

→ Sites liés à la vie des acheteurs publics

- ✓ <http://www.aapasso.fr> - Site dédié aux acheteurs publics (questions-réponses, fiches pratiques, guide MAPA, Guide de la négociation)...
- ✓ <http://www.lemoniteur-expert.fr> - Actualités, forums, dossiers...
- ✓ <http://www.architectes.org> - Ordre des architectes Actualités, guides,
<http://www.archi.fr/MIQCP> - Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques - guides, ...
- ✓ resec.fr: réseau développement durable ouest

→ Sites liés à la veille juridique.

- ✓ <http://www.legifrance.gouv.fr> - Codes, lois, actualité juridique...
- ✓ <http://www.journal-officiel.gouv.fr> - B.O.A.M.P. (annonces) - JO du jour.
- ✓ www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics - Direction des affaires juridiques (DAJ) des ministères financiers - Formulaires, fiches techniques et codes
- ✓ <http://www.service-public.fr> - Formulaires administratifs et codes
- ✓ <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/envoyez-votre-question-ligne-0>
ou Tél : 04.72.56.10.10 - Fax : 04.72.40.83.04